

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 13 AVRIL 2018**

Les membres du conseil municipal sont convoqués le 13 Avril 2018 à 20 heures 30 , en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Février 2018,
- Vote des taxes 2018,
- Vote du budget 2018,
- Participation citoyenne,
- Informations diverses,
- Questions diverses

Le Temple, le 5 Avril 2018

Le Maire,

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 13 Avril 2018 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN Stéphane, BIESSE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Jacques, BEAUBOIS Cédric, BOS Guillaume (pouvoir à Mr MAURIN), CORNE Philippe, CUMERLATO Jean-François, Mmes HALARD Françoise, DELUGIN Delphine (pouvoir à Mr PALLIN), GASSIAN Bérengère, TULLON Emeline , NOUETTE-GAULAIN Karine (pouvoir à Mr MARTIN)  
Absent excusé : Mr ROBERT Michel

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2018**

Le procès-verbal de la séance du 27 Février 2018 est adopté à l'unanimité sans observations.

### **TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2018**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'appliquer pour 2018 les taux suivants :

- taxe d'habitation	14,18 %
- foncier bâti	14,63 %
- foncier non bâti	20,36 %

## **SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prévoir au compte 65748 (subvention de fonctionnement autres personnes privées) la somme de 2 600,00 euros qui sera répartie de la façon suivante :

- association gymnastique volontaire	600,00 euros
- association des anciens combattants	310,00 euros
- association culturelle et sportive	600,00 euros
- association des amis de l'église Saint Sauveur	490,00 euros
- union sportive Le Temple-Le Porge	600,00 euros

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **VOTE DU BUDGET 2018**

Après lecture du budget 2018, le conseil municipal approuve ce dernier pour les montants suivants :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 420 609,95 euros,
- la section d'investissements s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 594 853,64 euros

Soit un total budgétisé de 1 015 463,59 euros.

## **PARTICIPATION CITOYENNE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE FIXANT LES MODALITES OPERATIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF**

La démarche de « participation citoyenne » s'inscrit dans le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée. Elle vise, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat, à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Elle doit permettre :

- de rassurer la population,
- d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Fondée sur la solidarité de voisinage elle consiste à nommer un ou des référents volontaires et bénévoles dans un quartier qui sera en relation avec les services de gendarmerie pour les informer de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Ces référents participent également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité.

Elle est conçue parmi un ensemble d'actions visant à prévenir la délinquance telles que les opérations tranquillité vacances, les actions de proximité de la police municipale, les interventions de la gendarmerie, ou encore l'installation d'un système de vidéo-protection.

Une réunion publique a été organisée par la municipalité le 9 Avril 2018 afin d'informer les habitants sur les objectifs et le fonctionnement de ce dispositif à laquelle plus de 80 personnes ont participé.

Il s'agit maintenant d'entrer dans la phase opérationnelle de la démarche par la signature d'un protocole qui en fixe les modalités pratiques ainsi que les procédures de suivi, d'évaluation et de contrôle.

Il est précisé que les référents volontaires ne peuvent en aucun cas se prévaloir de prérogatives administratives ou judiciaires, considérant que le dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie qui encadre et contrôle strictement leurs interventions.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, approuve le projet de protocole et autorise Monsieur le Maire à signer le dit protocole.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait le point sur la journée organisée par le CMJ le 25 Mars 2018 et sur le fonctionnement de celui-ci piloté par Madame Françoise HALARD qu'il remercie vivement et félicite. Madame HALARD précise qu'un courrier a été adressé par l'association ALADIN indiquant que la somme reversée a permis à 2 enfants et à leur famille de partir en séjour à DISNEYLAND.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 1<sup>ère</sup> assemblée générale de Gironde Ressources aura lieu le 18 Mai 2018 à 14 heures.

Monsieur le Maire fait part de l'invitation aux « Ateliers de la sécurité du quotidien » adressée par la compagnie de gendarmerie de Lesparre qui se dérouleront le 26 Avril 2018 à 9 heures. Monsieur BIESSE Jean-Pierre y participera.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Salon des Elus Locaux d'Aquitaine se tiendra à Bordeaux les 23 et 24 Mai 2018.

Tourisme : le comité de direction s'est réuni le 11 Avril 2018, réunion au cours de laquelle le budget a été voté. Un office de tourisme sera ouvert à la Plage du Gressier du Porge durant l'été et un office de tourisme sera ouvert à l'année à Listrac.

Monsieur MAURIN informe le conseil municipal que la prochaine réunion concernant les champs captants aura lieu à la salle des fêtes de Sainte-Hélène le 26 Avril 2018 à 10 heures. Lors de cette réunion il sera présenté les études réalisées.

Madame GASSIAN Bérengère informe le conseil municipal que le Bus Numérique sera sur la commune le 18 Avril 2018 : 9 inscrits à ce jour pour l'initiation à l'informatique.

Madame GASSIAN Bérengère donne des indications sur le dispositif « PREVEN'BUS » qui anime des ateliers (cuisine, gestion du stress ....) à raison de 10 ateliers par an le jeudi matin. L'adhésion annuelle pour la commune est de 200,00 euros.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour ces animations à l'intention des personnes âgées de plus de 55 ans.

MARTIN Stéphane	BIESSE Jean-Pierre	MAURIN Jean-Jacques
BEAUBOIS Cédric	BOS Guillaume	CORNE Philippe
CUMERLATO J.François	ROBERT Michel	HALARD Françoise
DELUGIN Delphine	GASSIAN Bérengère	NOUETTE-GAULAIN Karine
TULLON Emeline		